Livret d'accueil

Des prêtres venus en mission
dans le diocèse de Nantes

DIOCÈSE DE NANTES
CATHOLIQUES EN LOIRE-ATLANTIQUE

Edition : octobre 2023

Sommaire

Préambule 4

Préparer l'accueil
Une petite équipe autour du curé 7

En paroisse
Les démarches administratives 9

En paroisse
Intégration du milieu 11

Frais
Qui prend quoi en charge ? 12

En paroisse
Intégration pastorale 15

Journée diocésaine « Bonne arrivée / Degemer mat » 17

Groupe des prêtres en mission 19

Annexe 1 - Année pastorale 2023/2024
Quelques rendez-vous dans le diocèse de Nantes 20

Annexe 2 - Sessions nationales
proposées par la Conférence des évêques de France 21

Annexe 3
Procédure de validation du visa long séjour 23

Préambule

« Toute culture offre des valeurs et des modèles positifs qui peuvent enrichir la manière dont l'Evangile est annoncé, compris et vécu. » (François, *Evangelii Gaudium* 116)

Il y a 50 ans, des centaines de prêtres originaires du diocèse de Nantes ont servi des diocèses en dehors du continent européen. Aujourd'hui, notre diocèse bénéficie du soutien de prêtres venus en mission : prêtres diocésains *fidei donum* venus d'Afrique, religieux (spiritains, montfortains, communauté du chemin neuf, société des missions africaines), …

Lorsqu'un prêtre venu en mission est accueilli dans une paroisse, à l'origine, sa venue est toujours le fruit d'une demande / d'un dialogue entre l'évêque du diocèse d'origine / le supérieur de la congrégation et l'évêque de Nantes.

Dans un document épiscopat dédié à l'accueil des prêtres venus en mission[1], Mgr Lebrun évoque cinq fondements qui donnent sens à cet accueil : (1) la catholicité de l'Eglise (2) la collégialité épiscopale (3) la charité entre Eglises particulières (4) la dignité du ministère apostolique et (5) l'apport de la réflexion sur les migrants et sur la rencontre des cultures.

Dans cette perspective, nous pouvons parler d'une dynamique d'échange et de conversion, qui se vit autant dans le contact interpersonnel que dans la rencontre entre églises particulières. On vit une expérience qui nous rapproche de l'expérience fondamentale de l'Evangile, de la rencontre avec le Christ. En accueillant un autre et en étant reçu par un autre, c'est bien l'Autre qui accueille et qui est accueilli.

[1] Collectif, Documents Episcopat, Les prêtres venus d'autres pays, 1/2, 2017.

Concrètement, dans notre diocèse, les raisons de la venue des confrères étrangers, principalement, se traduit de deux manières :

1. L'évêque du diocèse d'origine a besoin de compétences dans un domaine particulier – matières profanes (mathématiques, sciences humaines, génie civil, médecine, …) ou religieuses (morale, théologie fondamentale, exégèse, …). Il demande à l'évêque de Nantes d'accueillir un prêtre comme étudiant. La mission principale du prêtre est donc d'étudier. Une paroisse est sollicitée pour l'héberger. Selon ses disponibilités, il rend des services (principalement cultuels – messes, mariages, baptêmes) et participe à la vie communautaire du presbytère.

2. L'évêque du diocèse d'origine et le diocèse de Nantes, dans le cadre de liens « inter-Eglises », portent le souci de cultiver un soutien fraternel, selon les besoins de chacun – matériels et humains.

   Des jumelages sont cultivés entre paroisses. Des visites fraternelles avec délégation sont organisées (enseignement catholique, pastorale de la santé, jeunes et JMJ). Des coopérants sont envoyés en mission pour un ou deux ans.

   Dans ce cadre, le diocèse de Nantes accueille des prêtres qui viennent aider l'Eglise locale pour une mission de *fidei donum* ou pour un temps sabbatique, après une mission intense qui requiert de reprendre souffle ou encore pour élargir et diversifier leur expérience pastorale.

Dans un cas comme dans l'autre, depuis 2018, la conférence des évêques de France lie le diocèse qui envoie et le diocèse d'accueil à l'échéancier suivant :

- ✓ Une année d'intégration, de découverte pastorale et humaine de l'Eglise locale et de la manière de vivre le ministère en France, pour discerner que le confrère accueilli a bien une vocation de « missionnaire ad extra » - ce qui n'est pas donné à tous.

- ✓ Un mandat de trois ans, renouvelable une fois (à adapter concernant les étudiants, en fonction des études suivies).

(Les congrégations missionnaires, elles, ne sont pas liées à cet échéancier ; le discernement et la formation à la mission « ad extra » sont effectués en amont).

Les pages de ce livret veulent aider à l'intégration les prêtres qui accueillent et les prêtres qui arrivent dans le diocèse de Nantes en abordant plusieurs aspects : démarches administratives, vie quotidienne, service pastoral, vie spirituelle, …

Ces différents aspects sont pris en charge par :

- ✓ Les vicaires généraux et leur secrétariat,
- ✓ Le curé et quelques personnes référentes de la paroisse d'accueil,
- ✓ Le service de la Mission Universelle.
- ✓ Le groupe des prêtres venus en mission

Pour faciliter cette intégration, la qualité de l'accueil local dans la paroisse est la plus essentielle.

Au cours de la première année, des sessions viennent compléter cette intégration : une session nationale « Welcome » et une journée diocésaine « Bonne arrivée / Degemer mat ».

Préparer l'accueil : une petite équipe autour du curé

Les prêtres qui arrivent dans notre diocèse ont des expériences très différentes de l'Occident : certains ont été étudiants à Paris ou à Rome ; d'autres ont été curés de paroisse dans d'autres diocèses. D'autres ont effectué un service d'été – dans notre diocèse ou ailleurs. Certains ont de la famille en France. D'autres, encore, n'ont jamais mis les pieds en Europe et ont tout à découvrir.

La première étape consiste donc à évaluer, lors d'échanges en amont de l'arrivée, les besoins d'accompagnement pour une bonne intégration. Le vicaire général a normalement établi le premier contact.

Par la suite, le curé pourra préciser ces besoins[2] et s'entourer de quelques personnes, des « référents » (parfois, une seule personne suffit) et / ou une famille « marraine », pour répondre à trois besoins :

- ✓ Les démarches administratives,
- ✓ L'intégration du milieu,
- ✓ L'intégration pastorale.

Dans les pages qui suivent, ces trois aspects sont repris et développés, selon des besoins « maximalisés ». Pour certains confrères, l'accompagnement sera plus simple.

Par ailleurs, avec l'aide de cette petite équipe, on veillera à informer et sensibiliser la communauté de l'arrivée d'un confrère étranger : l'expérience récente montre combien des confrères venus en mission ont pu être déconcertés (et affectés) par les réactions négatives de paroissiens qui s'étonnent que les diocèses de France « pillent les ressources humaines de l'Eglise d'Afrique ». Ils se voient culpabilisés d'avoir accepté de venir en Europe.

[2] Avant le départ du confrère de son diocèse d'origine, il est aujourd'hui possible d'établir un premier contact par visio (WhatsApp restant le moyen privilégié).

Le préambule de ce livret est une bonne base pour éclairer le sens de l'accueil des prêtres venus en mission.

Une fois le premier contact établi, on pourra s'informer de la date d'arrivée et constituer un petit comité d'accueil qui aura la charge de :

- ✓ Accueillir le prêtre à l'aéroport.
- ✓ Veiller à ce que le logement soit prêt pour l'arrivée (draps, serviettes, …).
- ✓ Prévoir une date, à la rentrée, pour un premier contact avec les paroissiens, après une messe dominicale.
- ✓ Prévoir un article du bulletin paroissial qui fonde les échanges inter-Eglises.

En paroisse – Les démarches administratives

Les démarches en amont de l'arrivée en France ont été suivies par Céline Ménager (secrétariat des vicaires généraux), en concertation avec le service de la protection sociale.

A son arrivée, le prêtre qui arrive doit faire d'autres démarches auprès des services de l'évêché et de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Il doit aussi faire une visite médicale, ouvrir un compte en banque et peut avoir aussi à s'inscrire au permis de conduire…

Le « référent administratif » sollicité par le curé, dans les premiers jours après l'arrivée, est bienvenu pour l'aider à :

- ✓ Acheter ou récupérer un smartphone (qui reçoit les SMS et sur lequel on peut consulter les mails) et / ou acheter une carte SIM. Ceci est indispensable car beaucoup des démarches administratives se font en ligne et demandent d'avoir un smartphone pour confirmer par SMS des codes envoyés etc. (systèmes de sécurité, …).
- ✓ Prendre rendez-vous avec le vicaire général, responsable de la zone pastorale d'insertion.
- ✓ Prendre rendez-vous à la banque pour ouvrir un compte (si le délai est long).
- ✓ Prendre rendez-vous avec le service de la protection sociale (secrétariat général de l'évêché) et en profiter pour rencontrer d'autres services sur place :

Protection Sociale

- Signer le contrat d'affiliation à la Cavimac (affiliation obligatoire le 1er jour du mois suivant l'arrivée sur le territoire français),
- Apporter son passeport pour le dossier d'affiliation Cavimac,

- Recevoir les explications sur le fonctionnement de la Cavimac et de la mutuelle Saint-Martin (notamment sur le numéro provisoire attribué avant la carte vitale, le médecin traitant, …).

Chancellerie

- Demander des justificatifs de domicile pour les démarches ultérieures (et notamment l'ouverture du compte bancaire).

Comptabilité

- Acheter le timbre fiscal pour la validation du visa,
- Apporter les justificatifs (factures, …) pour le remboursement du billet d'avion.

✓ Faire la validation du Visa Long Séjour / Titre de Séjour (VLS-TS) : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/ (voir annexe à la fin de ce carnet)

Renvoyer impérativement au secrétariat de l'évêque (secretariat.eveque@nantes.cef.fr) le document reçu par mail suite à la validation du visa.

Quand la demande sera traitée, un mail de convocation sera envoyé pour faire des radios et rencontrer un médecin dont l'OFII fournit les coordonnées.

✓ Ouvrir un compte bancaire. Lorsque cela est fait, envoyer un RIB à la protection sociale et au service comptabilité du diocèse.

✓ Si le permis de conduire n'a pas d'équivalence en France, s'inscrire à l'auto-école (photos d'identité ANTS).

Pour information, la lettre de nomination est adressée par courrier au lieu de résidence (dans le diocèse de Nantes) du prêtre.

En paroisse – Intégration du milieu

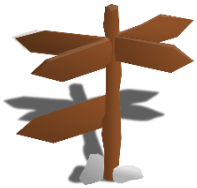

Suivant son expérience de la vie en occident, le confrère qui arrive aura besoin d'aide pour un certain nombre d'aspects de la vie quotidienne :

- ✓ Repérer les commerces (marché, commerces alimentaires, pharmacies, magasins de vêtements, …).
- ✓ Connaître les lieux de vie/détente/sport/culture (lieux de cultes, écoles, collèges, lycées, hôpitaux, restaurants, …).
- ✓ Transport : comment se diriger en bus ou tramway ; comment acheter un ticket ou un titre de transport, ...
- ✓ Permis de conduire : vérifier la validité du permis de conduire selon la législation entre le pays d'origine et la France.
- ✓ Voiture : recherche d'une voiture si nécessaire ; utilisation d'un GPS ; se repérer.
- ✓ Trouver un médecin traitant.
- ✓ Connaître les numéros d'urgence (15/17/18/112).
- ✓ Utiliser une carte bancaire, un carnet de chèque, …
- ✓ S'abonner à un réseau fiable de téléphonie et d'internet.
- ✓ Acheter un ordinateur portable, si besoin.
- ✓ Visiter les personnes ressources (maires, adjoints de quartiers, responsables d'autres religions).
- ✓ Se faire aider pour l'apprentissage de la langue et / ou de la prononciation.

Frais – Qui prend quoi en charge ?

La convention qui lie un prêtre venu d'ailleurs au diocèse de Nantes précise ceci :

Vis-à-vis de Monsieur l'Abbé **N**, Mgr **Laurent PERCEROU**, Évêque du diocèse d'accueil, s'engage :

a) à prendre à sa charge tous ses frais de voyage et de transport de bagages à l'aller comme au retour, entre le diocèse de résidence et le diocèse de destination ;

b) à lui assurer les mêmes conditions de vie matérielle que l'ensemble des prêtres de son diocèse (logement, lumière, nourriture, blanchissage, etc.) ; à prendre en charge tous les frais relatifs à son ministère ;

c) à faciliter sa participation à toute formation (cours de langue, session « Welcome » ou autre, ...), visant à favoriser son insertion dans le pays et l'Eglise d'accueil ;

d) à lui permettre de prendre chaque semaine un jour de repos qui pourra être utilisé pour une reprise spirituelle, et de disposer chaque année d'un mois de vacances et du temps nécessaire pour participer aux exercices d'une retraite ;

e) S'il le souhaite, à ce que le mois de vacances soit 1 mois de congé à prendre dans son pays après 12 mois de ministère.

Les questions d'argent sont délicates. Pour mieux se comprendre, il est important de connaître les différences de fonctionnement usuel de la plupart des diocèses africains et celui des diocèses français.

En Afrique, la péréquation entre paroisses existe peu. Dans le fonctionnement habituel, les prêtres sollicitent l'aide financière des paroissiens, de la famille et de mécènes en Europe (jumelages, relations interpersonnelles…) pour organiser des projets pastoraux, payer

l'essence, les photocopies, ... Parfois, cet argent est redistribué à la famille du prêtre pour divers besoins.

En France, la séparation entre les ressources personnelles et celles de la paroisse est plus nette. Les frais liés à l'exercice du ministère sont assumés par la paroisse – sur présentation d'un justificatif (ticket, facture, …). Par ailleurs, pour leur vie quotidienne – manger, se vêtir, entretenir un véhicule, prendre des vacances – tous les prêtres en service dans le diocèse – quel que soit leur âge ou leur ministère, y compris l'évêque, que le prêtre soit dans une paroisse pauvre ou riche – reçoivent chaque mois un même traitement de la part du diocèse.

- ✓ La participation aux repas

Compte tenu de ces différences, un prêtre venant pour la première fois en France pourra être positivement surpris d'avoir des remboursements kilométriques pour les déplacements pastoraux mais pourra aussi s'étonner de devoir payer ses repas ; avec parfois comme conséquence d'éviter de prendre ses repas avec les confrères pour faire des économies.

Chacun est adulte et reste libre de ses choix, mais l'on pourra souligner l'importance de ces temps fraternels, pour une bonne intégration et la fécondité de la mission et se donner un cadre de vie communautaire.

- ✓ Le voyage annuel dans le pays d'origine

Les confrères qui viennent aider nos communautés (curés et coopérateurs) ont quitté une terre, des parents, des amis, pour venir servir le diocèse de Nantes. Il semble légitime que les communautés chrétiennes qu'ils servent participent aux frais d'un voyage qui leur permettent de retrouver leurs racines.

Dans le diocèse de Nantes, la règle est que la paroisse assume la moitié d'un voyage par an (soit un voyage complet tous les deux ans), l'autre moitié restant à la charge du prêtre.

- ✓ Le permis de conduire

Lorsqu'il faut repasser le permis (selon les accords bilatéraux entre pays), la paroisse peut participer à un forfait de départ. Au-delà d'un certain nombre d'heures de conduite, c'est au confrère d'assumer le coût des leçons supplémentaires – ou de renoncer à passer un permis auto.

- ✓ Le véhicule

Le diocèse a parfois à sa disposition un véhicule qui peut être prêté les premiers mois.

Le prêtre doit ensuite s'acheter un véhicule comme le font les prêtres originaires du diocèse, à l'aide de son traitement, comme pour les prêtres originaires du diocèse. Pour cet achat, il lui est possible de faire un emprunt à des conditions avantageuses, selon ce qui est indiqué dans la circulaire annuelle que reçoivent les prêtres.

Les réparations, l'assurance et les frais d'essence sont à prendre en charge par le prêtre lui-même, au moyen de son traitement mensuel et du remboursement des frais kilométriques pour raisons pastorales.

- ✓ Les dons

Le Document Episcopat cité plus haut[3] précise que comme pour les prêtres diocésains, des quêtes pour un projet dans le pays d'origine doivent être connus de l'autorité (curé et ordinaire du lieu) et transiter par une structure juridique (association) apte à recevoir des dons et remplissant son obligation de présentation annuelle des comptes.

[3] Collectif, Documents Episcopat, Les prêtres venus d'autres pays, 1/2, 2017, p.44.

En paroisse – Intégration pastorale

Pour l'intégration pastorale, le référent principal est le curé.

En complément de la journée diocésaine « Bonne arrivée / Degemer mat» (voir ci-dessous), le curé aura le souci de faire découvrir à son confrère, au fil du temps, tout au long de l'année :

- ✓ Les grands sites de la paroisse,
- ✓ La physionomie de la communauté paroissiale,
- ✓ Quelques aspects du service pastoral :
  - Comment se prépare un baptême de bébé – et sa célébration,
  - Comment se prépare un mariage (dossier, entretiens pastoraux, rédaction du projet de vie, préparation de la célébration, …),
  - Points d'attention sur la prédication…
- ✓ Les orientations du diocèse sur des sujets délicats (confession, accueil des personnes en situation irrégulière, ...),
- ✓ Evoquer les lieux / les personnes qui pourraient l'aider à trouver un accompagnateur spirituel et / ou une équipe de vie / une fraternité de prêtres (ce sujet sera abordé lors de la journée d'accueil « bonne arrivée ».
- ✓ L'orienter vers des centres spirituels et visiter avec lui des hauts lieux de vie spirituelle.

Le curé veillera aussi à :

- ✓ Préciser ce qu'il attend de son confrère – prise d'initiative, …
- ✓ Expliquer l'égal traitement financier des prêtres du diocèse.
- ✓ Evoquer la manière de vivre la relation laïcs / prêtres en France ; les relations avec les prêtres plus âgés.
- ✓ Aider à tendre vers l'autonomie après un trimestre d'aide à s'intégrer.
- ✓ Evoquer la gestion du lundi de repos pour éviter le sentiment de solitude.

Le curé recevra pour information une copie de la convention qui lie les deux diocèses.

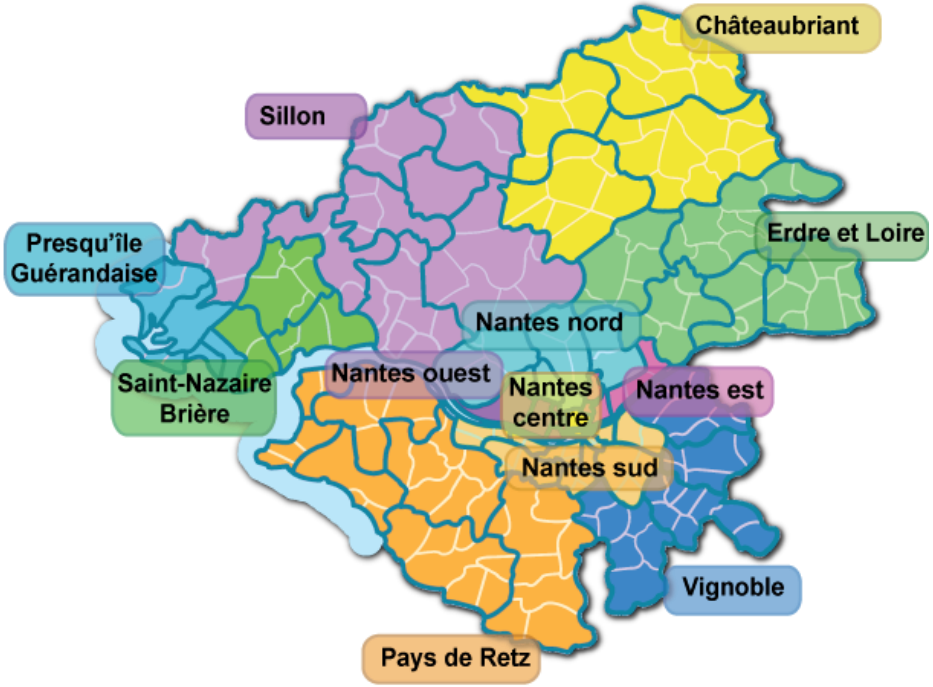

Journée diocésaine « Bonne arrivée / Degemer mat »

Cette journée a pour but de découvrir quelques aspects de la vie diocésaine, d'échanger sur les premières impressions et (re)donner quelques informations :

- ✓ Découverte de la maison Saint Clair (les services généraux seront déjà connus),
- ✓ Visite du sanctuaire de Pontchâteau,

- ✓ Rencontre avec Mgr Percerou,
- ✓ Découverte de l'histoire du diocèse ; découverte des réalités humaines (prêtres, diacres, Lemes). Parcours de l'ordo.
- ✓ Retour sur les premiers étonnements culturels, dans la manière de se parler, rapport du religieux / de la société civile (laïcité), culture de la "controverse, des oppositions, de la contradiction", se situer prêtres / laïcs, hommes / femmes, vivre la foi, prier, prêcher (longueur), règles de savoir vivre, ...
- ✓ Information sur les possibilités de nourrir sa vie spirituelle : trouver un accompagnateur spirituel, se confesser, participer à une équipe de vie, rejoindre une spiritualité (Prado, Jésuites, ND de Vie, Jésus Caritas, ...), faire une retraite.

- ✓ Transmission des dates importantes de l'année : retraite sacerdotale, formation des prêtres, recollections de Carême, messe chrismale, ordinations, … (voir annexe 1)

- ✓ Reprise de quelques éléments de la convention : traitement des prêtres, questions financières (prise en charge – voyage pour un retour au pays, frais kilométriques, permis, assurance, voiture et ses réparations, traitement), période de vacances, cuisine, …
- ✓ Remise et présentation de la circulaire annuelle des prêtres.
- ✓ Présentation du groupe des prêtres venus en mission, de son objet, son organisation et son fonctionnement.

En 2023, cette journée aura lieu le mardi 21 novembre

Groupe des prêtres venus en mission

Le groupe des prêtres venus en mission a pour vocation de rassembler, au long de l'année les confrères prêtres venus servir le diocèse de Nantes.

Les rendez-vous proposés permettent de vivre des moments de fraternité, mais aussi de relire l'expérience pastorale et d'échanger à partir des questions d'inculturations auxquels ils peuvent être confrontés.

Parfois, un intervenant propose fait travailler un point d'approfondissement – « la laïcité à la française » ; « pourquoi des missionnaires à Nantes ? »…

Actuellement le responsable du groupe est le père Aubin Legbodjou, curé de la paroisse Sainte Anne – Saint Clair (leaubin.ak@gmail.com – 07 87 15 82 91).

Annexe 1

Année pastorale 2023-24
Quelques rendez-vous dans le diocèse de Nantes

- ✓ Soirée conviviale avec les prêtres du diocèse : **dimanche 3 septembre 2023** (Monval).
- ✓ Ordination diaconale en vue du sacerdoce : **dimanche 8 octobre 2023** (La Chapelle sur Erdre).
- ✓ Session « Bonne arrivée » diocésaine : **mardi 21 novembre**
- ✓ Session fraternelle pour les prêtres du diocèse : du **dimanche 21 janvier au jeudi 25 janvier 2024** (Lyon).
- ✓ Vœux de l'évêque – Promulgation des orientations des chantiers diocésains : **dimanche 4 février 2024** (Nantes – Sainte Thérèse puis Séminaire)
- ✓ Messe chrismale (et repas fraternel préalable) : **mardi 26 mars 2024** (Nantes – Saint Donatien)
- ✓ Ordinations diaconales (diacres permanents) : **samedi 13 avril 2024**
- ✓ Journée annuelle de formation prêtres-diacres-lemes : **mardi 16 avril 2024**
- ✓ Ordinations sacerdotales : **dimanche 23 juin 2024** (Nantes – Saint Donatien)

DIOCÈSE DE NANTES
CATHOLIQUES EN LOIRE-ATLANTIQUE

Annexe 2

Sessions nationales proposées par la Conférence des Evêques de France

La Cellule Accueil a été mise en place par la Conférence des évêques de France (CEF) et la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF). Elle fait partie du Service national mission et migrations (SNMM) qui a reçu la responsabilité d'approfondir et de promouvoir le sens théologique et pastoral de l'activité missionnaire de l'Eglise. Elle est attentive au séjour et à l'accueil en France de prêtres, religieuses, religieux et laïcs venant d'autres pays pour une mission pastorale, d'étude ou de service interne.

La Cellule Accueil est une équipe constituée de prêtres, religieuses et laïcs de nationalités et de cultures variées. Elle offre un soutien administratif et propose des formations et des temps de relecture. Elle contribue à rendre fécond l'échange d'acteurs pastoraux entre Eglises sœurs des différents continents.

Chaque année, la Cellule Accueil organise des sessions nationales pour les prêtres et religieux.

Les frais de session peuvent être remboursés par le diocèse sur présentation d'un justificatif d'inscription envoyé au service comptabilité. Les frais de transport restent à la charge du participant.

Session « Premier accueil – Welcome » »

Pour les prêtres, religieuses et religieux arrivés depuis moins de 12 mois en service pastoral ou de congrégation afin de prendre la mesure des défis de la mission en France.

- ✓ Du lundi 25 septembre au vendredi 29 septembre 2023 (Lisieux),
- ✓ Du lundi 19 février au vendredi 23 février 2024 (Chevilly Larue),
- ✓ Du lundi 8 au vendredi 12 avril 2024 (Lisieux).

Session « Echanges »

Pour les prêtres diocésains, religieuses et religieux, prendre le temps de faire le point après au moins trois ans de service pastoral ou de congrégation.

- ✓ Du lundi 15 janvier au vendredi 19 janvier 2024 (Chevilly Larue).

Session « Relecture - Retour »

Pour les prêtres, religieuses et religieux, au terme d'une mission en France avant de retrouver leur diocèse ou une nouvelle responsabilité.

- ✓ Du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2024 (Paris).

* * *

Ces informations peuvent être transmises aux confrères venus en mission dans le diocèse de Nantes. Le service diocésain de la mission universelle peut apporter un complément d'informations.

Lorsqu'un confrère décide de participer à une session, il sera bon de repérer les autres confrères du diocèse de Nantes susceptibles d'y participer pour favoriser le covoiturage.

CELLULE ACCUEIL
Conférence des évêques de France (CEF)
58 avenue de Breteuil, 75007 PARIS
cellule.accueil@cef.fr
01 72 36 68 90

Annexe 3

Procédure de validation du visa long séjour

https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

1- Cliquer sur le carré « Je valide mon VLS-TS »
2- Entrer le n° de votre visa

Vous devrez fournir les informations ci-dessous :

- Motif du visa : VISITEUR
- Situation familiale : célibataire
- Référence réglementaire : CESEDA R311-3 5°
- Adresse : lieu d'habitation
- Demande du numéro du timbre fiscal réglé par l'Association diocésaine.
- Une adresse mail à laquelle vous pouvez accéder car il vous sera demandé de rentrer un code de vérification.

A la fin de la procédure, vous recevrez par mail une « Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour ». Merci de la renvoyer par retour de mail à secretariat.eveque@nantes.cef.fr.

Vous serez ainsi enregistré et vous recevrez plus tard votre convocation pour un examen médical.

Renouvellement du titre de séjour

(4 mois avant la fin de validité du titre de séjour)

Aller sur le site ci-dessous :
https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

1- Cliquer sur le carré « Je demande ou renouvelle un titre de séjour »
2- Répondre aux questions (âge, type de visa)
3- Se connecter à votre compte créé au moment de la validation de votre VLS-TS
4- Entrer le numéro de votre visa + dates de validité
5- Puis suivre les recommandations